

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 54 (1983)

Heft: 8: Rapport d'activité : bilans et perspectives

Rubrik: Rapport d'activité 1982-1983

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport d'activité 1982-1983

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'évolution économique et sociale de notre région a révélé de multiples aspects auxquels notre association s'est intéressée. Que ce soit le développement économique proprement dit, les transports et communications, les affaires communales, la formation professionnelle, la protection de la nature et du patrimoine, les affaires sociales, tous ces domaines d'activité ont été l'objet d'investigations.

En considérant les moyens somme toute limités d'un organisme privé tel que le nôtre, il est manifestement hors de question de vouloir accomplir des tâches qui épuiseraient nos possibilités d'action ou qui incombent à d'autres organisations, qu'elles soient de droit public ou de droit privé.

Les tâches principales de notre association ont été bien cernées dans le rapport de restructuration établi en 1980. Depuis les modifications statutaires de 1981, les activités principales se déplacent au sein de six commissions spécifiques, formées de personnes compétentes et disponibles. Nous pensons que le terme d'animateur socio-économique de la région jurassienne convient bien à une définition de notre rôle.

Retracer une année d'activité, c'est rappeler l'activité de ces groupes de travail, ainsi que celle de l'agent de coordination, assumée par le secrétariat semi-permanent établi à Moutier.

1. Commission économique

Après avoir dressé un constat global sur la situation générale de l'économie jurassienne au début de l'année 1982, cette commission a orienté ses réflexions sur les rapports économiques entre collectivités publiques et entreprises.

Face à la crise économique, de nouvelles formules de soutien aux entreprises étaient recherchées. L'aide à l'innovation de la part des pouvoirs publics, fédéraux et cantonaux méritait d'être examinée. Ce sujet a fait l'objet d'une étude publiée en mai 1983 sous le titre « Innovation et risques ».

De leur côté, des communes tentent également, dans la mesure de leurs moyens, d'aider les entreprises situées sur leur territoire à surmonter les effets de la crise économique. Le résultat de



M. Rémy Clivaz, documentaliste. (Photo J.-C. W.)

cette réflexion a été publié dans le bulletin de juin 1983 intitulé « Les communes devant la nécessité d'un soutien conjoncturel aux entreprises ».

La situation préoccupante de l'économie a été l'occasion de faire le point sur les handicaps et les possibilités de développement des districts de Porrentruy et de Courtelary.

La commission a également orienté ses travaux vers d'autres domaines et de nouvelles études sont en cours d'élaboration pour serrer de plus près la réalité économique.

2. Commission des voies de communication ferroviaires

Depuis sa création en 1924, l'ADIJ s'est préoccupée du développement de la ligne CFF Bâle - Biel. De nombreuses requêtes ont été adressées aux autorités fédérales et cantonales pour un meilleur équipement de cette ligne. A plusieurs reprises, ces demandes ont été près d'aboutir, mais il a suffit à chaque fois que le centre de préoccupation des CFF se déplace pour renvoyer à plus tard des réalisations pourtant nécessaires.

Aujourd'hui, au moment des discussions sur le projet de nouvelles transversales ferroviaires, on constate une nouvelle fois que notre région est laissée de côté dans le développement des relations internationales et interrégionales par Biel et le Jura touchant Bâle et Delémont. La commission s'est penchée à nouveau sur cet important problème. Elle a rédigé un nouveau rapport qui doit faire prendre conscience aux autorités du rôle vital que joue, dans une région, une ligne de chemin de fer modernisée et bien desservie.

3. Commission sociale

Poursuivant l'examen de problèmes sociaux actuels, la commission sociale

s'est chargée de renseigner la population sur les effets des nouvelles législations relatives à l'aide au recouvrement, à l'avance et au versement provisionnel de contributions d'entretien. Cette présentation a comblé une importante lacune dans notre région.

La commission a également orienté ses travaux vers certaines difficultés qu'éprouvent les conseils communaux, agissant en qualité d'autorité de tutelle. Là aussi, le fruit des réflexions a été publié, accompagné de prises de positions d'organismes intéressés par cette étude.

4. Commission de la protection de la nature et du patrimoine

Les séances de cette commission ont permis de traiter deux points essentiels. D'une part la réalisation d'un tableau des organismes locaux et régionaux de la protection de la nature et du patrimoine. Une liste détaillée a été publiée mentionnant les activités de chaque organisme.

La commission s'est aussi préoccupée de faire avancer le dossier consacré à la forge et au martinet de Corcelles. La décision de créer une fondation a été prise. La Direction et le Comité central ont donné leur approbation. Au mois de septembre 1983, les organismes intéressés ont été associés à la fondation. Cette dernière aura pour tâche de racheter l'immeuble en vue de conserver au mieux ce témoin de l'artisanat régional. Des cours d'initiation aux travaux sur métal seront d'ailleurs organisés.

Des contacts établis avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ont débouché sur la publication de deux études effectuées par l'Institut de recherche sur l'environnement construit. Ces études étaient consacrées à la réhabilitation de l'habitat rural jurassien.

Le Musée rural jurassien est également

l'objet d'une attention soutenue de la commission ainsi que du secrétariat.

5. Commission de la formation professionnelle

Sous l'égide de cette commission, un petit guide des possibilités de perfectionnement et de recyclages professionnels dans notre région a été édité. Il a suscité un vif intérêt en cette période de dépression économique. Ce bulletin publié est d'autant plus intéressant qu'il était accompagné de deux articles rédigés par les responsables des services des bourses des cantons de Berne et du Jura. Ces derniers présentaient, de manière détaillée, les possibilités d'obtenir des subsides de formation.

Poursuivant dans le même sens, la commission étudie d'autres possibilités de mieux faire connaître les voies de formation et de perfectionnement qui font suite à une formation de base.

D'autre part, la commission a trouvé une nouvelle formule de concours pour les apprentis. En collaboration avec l'Union suisse pour l'enseignement professionnel et la revue *L'Apprenti suisse*, elle a organisé un concours d'œuvres personnelles d'apprentis. Présentées dans le cadre du Salon romand des jeunes talents, les œuvres d'apprentis du Jura et du Jura bernois ont été examinées par un jury de l'ADIJ, qui a décerné des récompenses. Le concours a été bien fréquenté et a constitué une réussite. La commission se déterminera encore au cours des prochaines séances sur le renouvellement de cette expérience.

6. Commission du bulletin

Les activités de cette commission sont avant tout consacrées à la présentation des articles à paraître dans notre bulletin d'information. Elle accomplit sa tâche en collaboration étroite avec les autres groupes de travail. Le rôle de coordina-

teur est assumé par cette commission en collaboration avec le secrétariat.

En plus de ce rôle rédactionnel, la commission du bulletin se charge également de l'élaboration de certains dossiers d'actualité. Il en a été ainsi pour le dossier relatif aux radios et télévisions locales, au moment de l'adoption par le Conseil fédéral d'une ordonnance réglementant les essais locaux de radiodiffusion et de télévision. Un autre bulletin s'est occupé de la présentation et de l'avenir du district de Laufon.

Le secrétariat

Les travaux de secrétariat sont exercés par le Secrétaire général, M^{me} Térésina Hagmann, Secrétaire comptable à temps partiel et M^{le} Josiane Montavon, apprenante. Un documentaliste exerce également des activités à temps partiel depuis la récente création de ce poste. Le Président participe également étroitement aux travaux de chancellerie.

En plus des activités conférées habituellement à un secrétariat, celui de l'ADIJ s'est occupé des bonnes relations avec les organes de la presse quotidienne, de campagnes en vue d'acquérir de nouveaux membres ou abonnés à notre publication. Cela nous a permis d'accroître sensiblement le nombre de nos soutiens.

De gros efforts ont dû être accomplis afin d'équilibrer les comptes de notre association.

Le Président, le Secrétaire général et les membres de la Direction ont en outre assumé différentes représentations au sein d'organismes avec lesquels l'ADIJ est liée.

Le Président: Roland SCHALLER
Le Secrétaire général: Claude BRÜGGER

Le présent rapport a été approuvé par la Direction et le Comité central dans leurs séances du 29 août 1983.